

Gérer une restriction permet d'éviter les répercussions sur le collectif de travail et pour le salarié, d'anticiper l'inaptitude.

Comment gérer une restriction?

- Travailler ensemble et appliquer les règles suivantes :
 - une restriction n'est pas une incapacité à faire mais une capacité à faire autrement ;
 - la déficience de l'un ne peut être compensée par l'autre
- Analyser la situation, c'est-à-dire en repérant l'ensemble des déterminants de cette situation. Souvent, la solution se trouve dans l'environnement du salarié
- Mettre en avant ce que peut encore faire le salarié avec des restrictions médicales
- Rechercher des solutions techniques, organisationnelles, de reclassement interne, de formation à visée interne ou externe
- Initier la recherche d'un nouveau projet professionnel

Sachez que le médecin du travail peut utiliser la restriction médicale comme une alerte sur une inaptitude à venir. Il est donc important de suivre la méthodologie de recherche de solutions. Une bonne gestion des restrictions médicales assure une bonne culture de prévention des TMS, et un bon suivi du DUERP, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Qui est concerné ?

Le salarié, les ressources humaines, le collectif, le médecin du travail, l'APTMS, le référent handicap, un prestataire : ergonomes ou spécialistes de l'organisation du travail ou bien la cellule de maintien en emploi.

OETH vous accompagne...

Une question ? Un conseil ? OETH vous accompagne dans vos problématiques d'insertion de personnes en situation de handicap, de maintien dans l'emploi et dans la prévention du handicap.

Contactez le conseiller OETH de votre région au 01.40.60.58.58